

Convention relative à la compétition nationale 2017 - 2018

Entre

La Fondation Prombas, en abrégé, représentée par Mr Adri Welvaarts président d'une part,

et

Mr/Mme .....,

et Mr/Mme ,

Tous deux signataires du club

.....

matricule ..... Et donc en vertu de l'article PA771 mandatés pour engager le club, d'autre part,

il est convenu que le document « livre de compétition 2017-2018 » en ce compris les annexes (voir-ci-dessous) est le seul document de compétition pour les compétitions nationales de la saison 2017-2018 et ce à l'exclusion des rencontres que la Pro Basketball league organisera.

Les 2 parties déclarent accepter tous les dispositions du livre de compétition et s'engagent à les exécuter et /ou les respecter.

En outre le club prend acte qu'il doit s'inscrire pour la compétition 2018-2019 au plus tard pour le 5 mai 2018 et que pour son inscription soit valable , il devra répondre aux conditions de licence qui seront connues pour le 31 décembre 2017 au plus tard.

Pour le club .....

Pour PromBas

Matricule .....

Signature .....

.....

Nom .....

.....

Fonction.....

.....